



# Intervention Charonne

8 février 2020

Bertrand Hammache – Secrétaire général

Merci à chacun et chacune d'entre vous d'avoir répondu présent à cette commémoration. Merci aux différentes associations, partis politiques, aux membres des familles, à la Mairie de Paris, à la Direction de la RATP, à la CGT et à ses militants.

Cette année encore, la 58<sup>ème</sup> commémoration de Charonne s'inscrit dans un contexte social particulier lié à la fois à la poursuite en 2019 du mouvement citoyen des gilets jaunes et plus récemment du mouvement d'ampleur contre le projet gouvernemental de réforme des retraites en cours encore aujourd'hui.

Il est difficile de ne pas faire un parallèle avec le 8 février 1962, puisque ces mobilisations ont à chaque fois été entachées par des violences policières. Tous ici ne les ont pas subi mais diffusées sur les réseaux sociaux et relayées par les médias, et l'on ne peut que déplorer, encore une fois, des blessés parmi les manifestants. Comme quoi, malheureusement l'histoire se répète et la répression reste le plus sûr moyen de faire taire l'opinion publique ou l'opposition.

Car le 8 février 1962, plusieurs dizaines de milliers de salariés, d'étudiants, de citoyens manifestaient contre l'OAS, cette organisation d'extrême droite qui avait su capter l'angoisse d'une partie de la population.

Ce rassemblement intervenait en réaction après une série d'attentats perpétrés la veille. L'un d'eux, destiné à frapper le ministre de la culture André Malraux, a provoqué de graves blessures à Delphine Renard, la rendant aveugle définitivement.

Lors de cette manifestation, des centaines de manifestants ont été gravement blessés, 9 camarades de la CGT, dont 8 étaient aussi membres du PCF, y ont perdu la vie...

Ils trouveront la mort, ici même, dans l'escalier de cette station de métro « Charonne » où ils étaient venus se protéger et sur lesquels les policiers ont jeté des grilles en fonte.

Le mardi 13 février 1962, les obsèques au cimetière du Père-Lachaise ont provoqué l'une des plus importantes manifestations de la seconde moitié du vingtième siècle, avec plusieurs centaines de milliers de personnes, peut-être un million, se rassemblant dans le cortège funèbre.

« Charonne » est depuis devenu le symbole de l'honneur de ceux qui sont morts et de ceux qui vivent, animés par le combat pour la démocratie, la tolérance et la paix.

Ils s'appelaient :

- **Jean-Pierre Bernard**, il avait 30 ans et était dessinateur aux télécoms à Montparnasse,
- **Fanny Dewerpe**, elle était secrétaire et issue d'une famille « décimée par les nazis ». Son mari, André Dewerpe était mort en 1954 des suites des violences policières subies lors des manifestations de 1952. Grièvement blessée lors de la manifestation du 8 février 1962 à Charonne, Fanny mourut à son arrivée à l'hôpital Saint-Louis.
- **Daniel Fery**, jeune apprenti de 16 ans...
- **Anne-Claude Godeau**, était employée aux Chèques postaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, elle avait 24 ans.
- **Édouard Lemarchand**, employé de presse de 40 ans,
- **Susanne Martorell**, employée de presse de 35 ans,
- **Hyppolite Pina**, maçon de 58 ans,
- **Maurice Pochard**, employé de bureau de 48 ans,
- **Raymond Wintgens**, typographe de 44 ans...

A vous, les martyrs de Charonne, dont les assassins lâches et serviles ont commis un crime d'Etat et qui pourtant ne seront jamais jugés.

Votre présence en ces lieux était l'expression active de votre engagement pour un monde de paix. Vous vouliez vivre dans un monde meilleur, un monde de justice et de plus de solidarité.

Aujourd'hui, sans aucun doute, vous vous seriez dressés contre cette société qui fait de la précarité sociale la règle, qui utilise la misère comme un aiguillon des politiques au service d'un capital jamais rassasié des richesses produites par le travail.

58 ans après, jour pour jour, nous sommes réunis pour vous rendre hommage. Ainsi, cette cérémonie forme le témoignage de notre reconnaissance de votre action mais aussi l'affirmation de notre engagement actif dans les combats de notre temps pour le progrès social, la défense des droits, de la liberté et pour le droit d'expression.

Je vous invite maintenant, en leur mémoire, à observer une minute de silence.